



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

actions Eurotunnel

Question écrite n° 28486

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petits porteurs actionnaires d'Eurotunnel. Il souhaite connaître la nature des solutions qu'il entend prendre afin de pallier les difficultés de ceux qui, appelés à financer un ouvrage d'intérêt général tant par les banques que les pouvoirs publics, ont perdu en peu de temps 80 % de leurs apports.

Texte de la réponse

La situation économique et financière d'Eurotunnel a conduit cette société à proposer à ses actionnaires un plan de restructuration de son endettement. L'Assemblée générale des actionnaires d'Eurotunnel a adopté ce plan le 10 juillet 1997, après que le Gouvernement français et le Gouvernement britannique aient fait connaître leur accord de principe sur une prolongation de la concession. Par un accord quadripartite de février 1998, le deux Gouvernements et les sociétés concessionnaires ont notamment arrêté le principe d'un allongement de la concession de 34 ans, portant ainsi sa durée totale à 99 ans, avec une date d'expiration au 28 juillet 2086. Cet accord prévoit également que, pendant la durée de la prolongation, à savoir de 2052 à 2086, les concédants recevront une somme totale annuelle, incluant toutes les formes d'imposition sur les sociétés, égale à 59 % des bénéfices. L'accord quadripartite a été formalisé par un avenant à la concession qui a été signé le 29 mars 1999 par le ministre de l'équipement, des transports et du logement, par son homologue britannique et par les sociétés concessionnaires. Un projet de loi approuvant les dispositions de cet avenant a été adopté en Conseil des ministre le 28 avril 1999. Si ce texte est voté par le Parlement, la prolongation de la concession d'Eurotunnel pourra alors entrer en vigueur. Les pouvoirs publics auront ainsi aidé à la mise en oeuvre du plan de restructuration de la dette d'Eurotunnel approuvé par ses actionnaires et donc contribué à l'amélioration de la situation économique et financière de cette société.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28486

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2275

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3294